

Faire un don une donation un legs

exonérés des droits de mutation

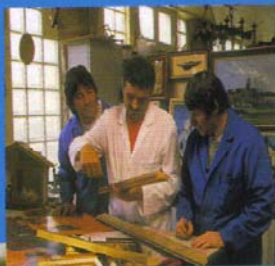
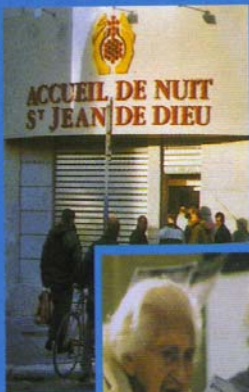
à

la Province de France de

L'Ordre Hospitalier de Saint Jean de Dieu



Marseille St Barthélemy - Marseille Forbin - Paris Lecourbe - Paris Oudinot - Dinan - Digne - Le Croisic - Ile Maurice



L'Ordre Hospitalier des Frères de Saint Jean de Dieu s'engage à respecter vos volontés. Vous êtes assurés que vos dons contribuent à sa mission.

Pour rester attentifs
aux nouveaux besoins,
les Frères de St Jean de Dieu
ont besoin de vous...

C'est la

*foi des frères de Saint Jean de Dieu,
la rigueur de leur gestion, leur compétence et celle
des personnels dont ils s'entourent, qui assurent
l'esprit et la qualité de leur action.*

L'Ordre a été fondé, il y a 450 ans, par un homme que la souffrance humaine et la Parole de Dieu avaient bouleversé.

Jean de Dieu (1495 – 1550) est né au Portugal. Après une vie d'aventures et de difficultés, c'est en Espagne, à Grenade, qu'il fonde une maison d'accueil et de soins pour les personnes les plus démunies de son temps.

Aujourd'hui, dans le monde entier, les Frères sont au service des malades et de tous les « blessés » de la vie.

L'histoire de l'Ordre Hospitalier de St Jean de Dieu est étroitement liée à celle de la santé publique en France. Pour continuer à rester dans la tradition hospitalière des Frères au service de tous ceux qui souffrent, ils ont besoin de votre générosité.



L'Ordre Hospitalier des Frères
de Saint Jean de Dieu

Congrégation légalement reconnue
(Décret du 30 mai 1989) est habilitée
à recevoir toute donation ou tout legs
en exonération des droits de
mutation.

Renseignements
Maison Provinciale,
19 rue Oudinot
75007 Paris
Tel : 01.53.58.31.63

L'Ordre Hospitalier des Frères
de Saint Jean de Dieu
s'engage à respecter vos volontés.
Vous êtes assurés que vos dons contribuent à sa
mission.